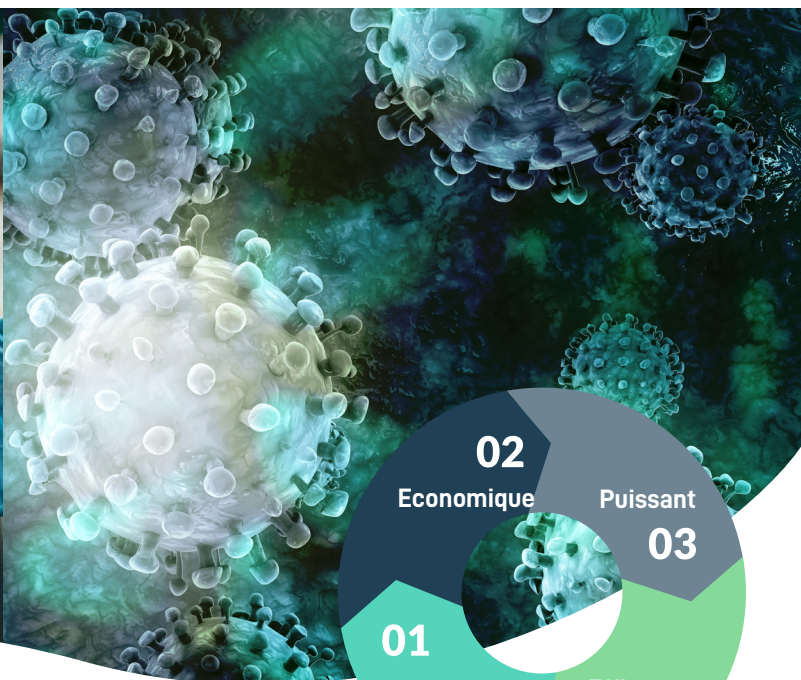


CINE 326

DESINFECTANT-BACTERICIDE-NETTOYANT



DESCRIPTION :

CINE 326 est un liquide désinfectant-bactéricide.

AVANTAGES :

Activité bactéricide : Conforme à la norme AFNOR NFT 72151 (5 minutes de contact) au dosage suivant : 0,5% (V/V).

Activité virucide : CINE 326 est capable d'inactiver le pouvoir infectieux du VIH-1 (SIDA) pour les cellules MT4 in vitro, à raison du traitement des virus pendant 5 minutes pour une solution à 0,5% (V/V). Conforme à l'arrêté ministériel du 19.12.13 relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

UTILISATIONS PRECONISEES :

Désinfectant bactéricide (type TP2 et TP4) dans le cadre du Règlement biocide UE 528/2012. CINE 326 s'emploie pour la désinfection des sols, surfaces et objets dans les hôpitaux, écoles, lieux publics, restaurants, sanitaires, salles de sport...

MODE D'APPLICATION :

Action bactéricide : 50 ml de CINE 326 dans un seau de 10 litres (temps de contact : 5 minutes).

Action virucide (VIH-1) : 50 ml de CINE 326 dans un seau de 10 litres (temps de contact : 5 minutes). Application par trempe, pulvérisation ou balayage humide (serpillière, éponge...). Rinçage à l'eau claire si nécessaire.

Ne pas employer de détergents anioniques pour le nettoyage préalable.

Nettoyage du matériel après utilisation : à l'eau claire.

CARACTERISTIQUES / DONNEES TECHNIQUES :

Aspect	Liquide incolore
pH (produit pur)	6
Densité à 20°C	0,99 kg/l

EMBALLAGES VIDES :

Réemploi interdit. Ne pas rejeter le produit concentré dans l'environnement (utiliser la totalité aux doses préconisées). Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.

Date de péremption : Se reporter à l'étiquette du numéro de lot collée sur l'emballage.

Usage professionnel.

Utiliser les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Les renseignements que contient cette fiche technique ont pour but de vous conseiller mais n'impliquent aucun engagement de notre part. Contient 100 g/kg de chlorure de didecyl diméthyl ammonium. 09.06.22